Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260428-2026042809-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	27

L'an 2026, le 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues JEHANNO, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 avril 2026.

Présents : JÉHANNO Hugues, ANDRIEUX Sandrine, CATEL Bernard, FABLEC Marie-Noëlle, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LAUDIC Olivier, LORGEOUX Catherine, MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OFFRET Mickaël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, VOURCH Éric, AUDO Philippe, DURAND-HIRTZMANN Véronique, TANGUY Pierrick,

Absents avec pouvoirs :
- CADORET Soazig, pourvoir à M. JEHANNO, Maire
- NICOLAS-DUFOUIL Nadine, pouvoir à TANGUY Pierrick

A été nommée Secrétaire de séance : Michel TALMON

2026042809 – SIVU CENTRE DE SECOURS DE LOCMINÉ – INDEMNITES DE SECRETARIAT

Le secrétariat administratif du SIVU du Centre de secours de Locminé est assuré par un agent de la commune de Locminé qui a en charge également la comptabilité, l'élaboration et le suivi du budget, la comptabilité. Cette personne perçoit une indemnité versée semestriellement de 350 € brut (700 € brut annuel).
Le versement de cette indemnité ne rentrant plus dans le cadre légal, il est proposé de revoir les modalités de versement afin de fondre l'indemnité de secrétariat et de comptabilité dans l'IFSE mensuelle (complément IFSE) perçue par l'agent communal. Cette particularité pourra être spécifiée dans l'arrêté individuel IFSE pour permettre la révision du montant de l'IFSE le cas échéant.
Ainsi la commune de Locminé versera cette indemnité dans le cadre du RIFSEEP et pour le compte du SIVU qui remboursera annuellement la somme engagée correspondante.

LE CONSEIL,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'organisation administrative et comptable au sein du Centre des secours,
- VU la décision prise par le SIVU du Centre de secours de Locminé le 17 avril 2026,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. NICOL, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : ACCEPTE qu'à compter du 18 avril 2026 l'indemnité de secrétariat et de comptabilité du SIVU du Centre de Secours de Locminé soit intégrée au montant total de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) versée à l'agent via un complément mensuel par la ville de Locminé,

ARTICLE 2 : ACCEPTE le remboursement annuel de la somme (indemnité brute + charges patronales) engagée par la ville de Locminé pour le compte du SIVU du centre de secours de Locminé,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 28 avril 2026
Hugues JÉHANNO
Maire

